

# «Une décision en totale contradiction avec les nouvelles orientations politiques»

Les Associations valdoisiennes, **ESPERER 95** et **CPCV**, historiques sur la mise en place de dispositifs socio-judiciaire, d'alternatives à la détention et d'aménagement de peine, dont le **Placement à l'Extérieur** individualisé, viennent de se faire signifier par la Direction Inter-régionale des Services Pénitentiaire de Paris, unilatéralement, sans dialogue de gestion préalable et sans délai de prévenance, **une baisse de crédit de plus de 30 % pour l'année 2018.**

Pour **ESPERER 95**, cette baisse correspond à **la fermeture de 10 places d'accueil et d'hébergement** pour des personnes sous-main de justice en aménagement de peine. Pour le **CPCV**, cette baisse correspond à **la fermeture de 6 places d'accueil et d'hébergement** pour des personnes sous-main de justice en aménagement de peine.

**Soit 16 places pour l'ensemble du Val d'Oise**

La mesure de Placement à l'Extérieur, mesure d'aménagement de peine plébiscitée par l'ensemble des Magistrats, des Associations et du personnel de justice, intègre une dimension éducative forte et répond à quatre objectifs : éviter une rupture, favoriser la réinsertion sociale, contribuer à **la prévention de la récidive** et faciliter la protection des victimes et la réparation des préjudices causés. Elle permet de passer d'un projet d'aménagement de peine à un projet de vie.

Cette mesure qui a très largement fait ses preuves en matière de lutte contre la récidive propose une prise en charge globale pour **un coût de 40 euros** (en comparaison le coût d'une journée de détention est de 120 à 150 euros) et répond complètement à la problématique d'inflation et de sur-population carcérale.

Cette **décision préjudiciable** de l'Administration Pénitentiaire intervient **contre toute attente** dans un contexte dans lequel le gouvernement porte la volonté de **développer les aménagements de peine** dans son projet de Loi de programmation pour la Justice.

**ESPERER 95** et le **CPCV** demandent le **rétablissement** de l'intégralité de leurs crédits pour mener à bien, **dans l'intérêt général**, leurs missions de **réinsertion sociale** auprès des Publics Placés Sous-Main de Justice.

**A défaut, ils se verront dans l'obligation de cesser leur activité au 1 juillet.**



**Agnès Coffin**  
Présidente d'ESPERER 95

**Christian Fournier**  
Président de la Commission nationale  
post-sentencielle de la Fédération  
Citoyens & Justice

**Rainer Doumont**  
Président du CPCV

## CONTACTS

Odile Desquiret  
06 45 63 86 07

Christian Fournier  
06 72 05 42 12

Jean-Marc Evrard  
06 13 59 29 26



Liens utiles :

[Le livre blanc](#)  
[Le dossier spécial P.E.](#)